

Intitule de la certification

Tutorat en entreprise

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

Le titulaire de la certification a pour mission de tutorer un nouveau ou futur collaborateur, ou un collaborateur actuel dans le cadre d'une évolution interne. En lien avec les parties prenantes, en interne voire en externe (organisme de formation), il prépare et assure l'accueil du tuteuré, lui transfère en tout ou partie les compétences nécessaires, l'accompagne tout au long de son parcours de professionnalisation et réalise l'évaluation afin de valider l'acquisition des compétences requises.

L'intégration des personnes en situations de handicap et l'adaptation du poste de travail est assurée par le manager en étroite collaboration avec le référent handicap de l'entreprise ou avec les structures et associations spécialisées.

Référentiels

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>Compétence 1 : Préparer l'arrivée et accueillir le tuteur</p> <p>En lien avec les managers, le service RH et/ou l'organisme de formation et/ou le(s) formateur(s) interne(s) et les services supports le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il intègre la mission de tutorat et le cadre de celle-ci, pour déployer au mieux son rôle de tuteur auprès du collaborateur tuteuré, • Il vérifie les compétences attendues du tuteuré et le poste de travail qui lui est confié, • Il identifie tout renseignement lui étant utile quant au profil du tuteuré, • Il prépare les informations à communiquer et des documents sur l'entreprise et le poste de travail, • Il organise des rencontres avec des personnes de son équipe, et des autres services si besoin est, • Il accueille le collaborateur et l'accompagne dans sa prise de poste en intégrant toutes les relations internes voire externes (si organisme de formation) - L'environnement de l'entreprise est autant important que l'environnement de travail, • Il précise les objectifs du travail au tuteuré tout comme les facteurs clés de succès du poste de travail à tenir. 	<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE. L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU</p> <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL. Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>La méthode de préparation consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et s'approprier son rôle de tuteur ainsi que les missions et le périmètre du tuteuré (acteurs et type de dispositif, cadre légal, informations re-latées au bénéficiaire, informations à destination du tuteuré, objectifs et intérêt du parcours de formation, posture du tuteur, ...). ▪ S'assurer de la planification de l'entretien d'accueil. Présenter le parcours d'intégration au tuteuré. Accompagner la prise de poste et établir des relations, au sein de l'entreprise et de l'organisme de formation le cas échéant, avec les personnes concernées par la mission du tuteuré (identification et information, organisations des échanges professionnels, ...) ▪ Expliquer au tuteuré les documents nécessaires à sa mission qui lui sont remis, par exemple : l'environnement de l'entreprise (métiers, culture, valeurs, règlement, normes et procédures de sécurité...) et l'environnement de travail (matériel, poste de travail...) ▪ Expliquer au tuteuré les objectifs de son travail (attentes de l'entreprise, de l'équipe de travail, du tuteur, du parcours de formation...) <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Différents moyens sont utilisés : Fiche mission, carnet de tutorat, fiche de poste, référentiel de la formation, référentiel compétences, livret d'accueil, kit intégration, mode opératoire, ...</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Le tuteur en entreprise peut avoir contact avec tout interlocuteur de l'entreprise (managers, service RH et/ou organisme de formation et/ou formateur(s) interne(s) le cas échéant, services supports, ...)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les consignes QHSE sont anticipées et respectées lors de l'organisation et du déploiement du tutorat en entreprise. En cas d'accueil de personnes en situation de handicap déclaré, Tous les aménagements de compensation sont pris en compte, ils doivent permettre la réalisation du travail dans des conditions satisfaisantes. Le cas échéant, le service de sécurité de l'entreprise est prévenu pour mettre en place des spécificités d'évacuation éventuelles.</p>

		<p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Le rôle du tuteur, les besoins, missions, tâches et compétences du tuteur au regard du poste sont identifiés à l'aide des moyens dédiés, dans un esprit d'anticipation du déploiement du par-cours de tutorat.</p> <p>L'accueil est préparé et réalisé. Le parcours d'intégration est préparé et initié.</p>
<p>Compétence 2 : Contribuer à l'acquisition de compétences professionnelles</p> <p>En lien avec les managers, le service RH et/ou l'organisme de formation et/ou le(s) formateur(s) interne(s) et les services supports le cas échéant, il contribue à la conception de parcours de professionnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il met en cohérence le projet en entreprise avec les objectifs du parcours de formation • Il communique avec le(s) manager(s), les services supports, le service RH et l'organisme de formation le cas échéant, si présent dans le parcours, • Il signale tout écart entre le projet en entreprise du tuteur et les objectifs du parcours de formation prévu en interne et/ou en externe, • Il décrit les missions et les tâches à réaliser, • Le parcours de formation / d'apprentissage qu'il déploie doit être logique et progressif en tenant compte des impératifs d'organisation et de performance de l'entreprise, • Il transmet des compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) en respectant une progression dans l'apprentissage et en adéquation avec les activités et situations professionnelles du poste tenu. 	<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.</p> <p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU</p> <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.</p> <p>Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>La méthode d'acquisition des compétences professionnelles consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signaler, avant la mise en œuvre du parcours, les écarts entre le projet en entreprise du tuteur et les objectifs du parcours de formation/d'apprentissage. ▪ Rechercher et identifier des outils de communication facilitant la compréhension et la motivation. Les étapes de formation/d'apprentissage sont planifiées et adaptées en fonction des acquis et capacités du tuteur. ▪ Identifier les situations professionnelles d'apprentissage à mobiliser (AFEST...) et organiser les tâches retenues via un parcours de formation/d'apprentissage logique, articulé et progressif, en tenant compte des contraintes organisationnelles et d'activité de l'entreprise ▪ Transmettre des connaissances, savoir-faire et savoir-être au tuteur, en respectant une progression dans l'apprentissage, et en adéquation avec les activités et les situations professionnelles. <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Différents moyens sont utilisés : Modes d'emploi des équipements matériels, règles et procédures de l'entreprise, modes opératoires, gestes professionnels, fiches synthèse, vidéos/films, fiches de poste, référentiel de la formation, référentiel compétences, mises en situation terrain, entretiens de réflexivité...</p> <p>En cas d'accueil de personnes en situation de handicap déclaré. Les tâches ne pouvant pas être réalisées par le salarié en situation de handicap déclaré sont identifiées et des aménagements spécifiques au regard de la situation de handicap sont mis en place (moyens de compensation techniques, aide humaine...) afin que la personne exerce son activité dans des conditions satisfaisantes.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Le tuteur en entreprise peut avoir contact avec tout interlocuteur de l'entreprise (managers, service RH et/ou organisme de formation et/ou formateur(s) interne(s) le cas échéant, services supports, ...).</p>

		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les consignes QHSE sont anticipées et respectées lors de l'organisation et du déploiement du tutorat en entreprise.</p> <p>En cas d'accueil de personnes en situation de handicap déclaré, Tous les aménagements de compensation sont pris en compte, ils doivent permettre la réalisation du travail dans des conditions satisfaisantes. Le cas échéant, le service de sécurité de l'entreprise est prévenu pour mettre en place des spécificités d'évacuation éventuelles.</p>
		<p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Les consignes QHSE sont anticipées et respectées lors de l'organisation et du déploiement du tutorat en entreprise.</p> <p>En cas d'accueil de personnes en situation de handicap déclaré, Tous les aménagements de compensation sont pris en compte, ils doivent permettre la réalisation du travail dans des conditions satisfaisantes. Le cas échéant, le service de sécurité de l'entreprise est prévenu pour mettre en place des spécificités d'évacuation éventuelles.</p>

<p>Compétence 3 : Mettre en œuvre l'accompagnement du tutoré</p> <p>En lien avec les managers, le service RH et/ou l'organisme de formation et/ou le(s) formateur(s) interne(s) et les services supports le cas échéant, il accompagne le tutoré tout au long de son parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il organise un parcours de professionnalisation en identifiant bien le rôle de chacun, et l'actualise en fonction des évolutions, • Il utilise les méthodes et outils internes et externes (organisme de formation), • Il prépare des séances de formation au poste de travail, • Il met en œuvre et adapte le parcours de professionnalisation en lien avec les parties prenantes et en tenant compte des acquis du tutoré, • Il estime le potentiel, ou capacités d'apprentissage, du tutoré, • Il gère les contraintes d'organisation, de planification et la hiérarchisation des activités, • Il fait valider le déploiement de l'accompagnement. 	<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.</p> <p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU</p> <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.</p> <p>Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>La méthode d'accompagnement du tutoré consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier le rôle et les compétences des parties prenantes dans le parcours (tutoré, tuteur, organisme de formation / formateur interne le cas échéant, manager, service RH, services supports...). S'assurer de l'accompagnement du tutoré par chacune des parties prenantes tout au long du parcours. ▪ Assurer des échanges réguliers avec les parties prenantes concernant la progression du tutoré. ▪ Elaborer un parcours de professionnalisation (analyse du poste de travail, description des missions et des tâches à réaliser) avec les parties prenantes, en tenant compte des acquis et capacités du tutoré. Un planning adapté est établi. Le parcours est transmis pour validation (hiérarchie, service RH). <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Différents moyens sont utilisés : Documents de liaison, livrets de suivi, passeports formation / compétences, entretiens de réflexivité, planning de professionnalisation...</p> <p>En cas d'accueil de personnes en situation de handicap déclaré, Les tâches ne pouvant pas être réalisées par le salarié en situation de handicap déclaré sont identifiées et des aménagements spécifiques au regard de la situation de handicap sont mis en place (moyens de compensation techniques, aide humaine...) afin que la personne exerce son activité dans des conditions satisfaisantes.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Le tuteur en entreprise peut avoir contact avec tout interlocuteur de l'entreprise (managers, service RH et/ou organisme de formation et/ou formateur(s) interne(s) le cas échéant, services supports, ...)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les consignes QHSE sont anticipées et respectées lors de l'organisation et du déploiement du tutorat en entreprise.</p> <p>L'accueil des collaborateurs en situation de handicap est préparé, et permet notamment d'anticiper les éventuels besoins (aménagements, formations, etc.) en tenant compte des préconisations.</p> <p>En cas d'accueil de personnes en situation de handicap déclaré, Les services médico-sociaux, ergonomes, ... internes ou externes à l'entreprise sont consultés. Le cas échéant, les personnes ressources sont également mobilisées par le manager à chaque étape de l'intégration d'une personne en situation de handicap.</p> <p>Une communication auprès des collaborateurs est organisée concernant la prise en compte du handicap en situation de travail, notamment sur les aménagements éventuels des postes liés à la compensation des situations de handicap.</p>
--	--	--

		<p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>L'implication des différentes parties prenantes dans l'accompagnement du tuteur est vérifiée.</p> <p>Les parties prenantes sont informées de la pro-gression du tuteur.</p> <p>Un parcours de professionnalisation est co-construit. Une planification est établie.</p>
<p>Compétence 4 : Participer à l'évaluation du suivi de la formation</p> <p>En lien avec les managers, le service RH et/ou l'organisme de formation et/ou le(s) formateur(s) interne(s) et les services supports le cas échéant, il contribue à l'évaluation du suivi du travail et du parcours de formation du tuteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il renseigne les documents d'évaluation, les livrets d'entretien (rencontres, entretiens réflexifs, ...) et communique avec les parties prenantes régulièrement, • Il réalise des évaluations et contrôle du niveau des acquis tout au long du parcours de professionnalisation, • Il évalue tout au long du parcours de professionnalisation du tuteur ses compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être, • Il identifie toute difficulté de compréhension et d'apprentissage rencontrée par le tuteur et propose des actions correctives / d'amélioration, • Les évaluations et le plan d'action du tuteur réalisés par le tuteur sont échangés lors d'un bilan de fin de parcours avec différentes parties prenantes, • Il renseigne en tout ou partie un dossier de suivi et d'évaluation du tuteur. 	<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE. L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. une observation en situation de travail. 4. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU</p> <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL. Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>La méthode d'évaluation du suivi de la formation consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre le processus d'évaluation tout au long du parcours de formation / d'apprentissage. L'évaluation des acquis professionnels est réalisée au regard des compétences attendues (savoirs, savoir-faire et savoir-être) ▪ Proposer des actions correctives en prenant en compte l'évolution du tuteur dans son apprentissage (progression, lacunes, capacités...) ▪ Mesurer les résultats au regard des compétences attendues, des critères professionnels (métier, intégration dans l'entreprise...) lors du bilan de fin de parcours ▪ Compléter les documents nécessaires si existants (entreprise et/ou organisme de formation) ; <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Différents moyens sont utilisés : calendrier des rencontres, livret des entretiens avec le tuteur, livret des acquis professionnels, documents de liaison, livrets de suivi, dossiers d'évaluation, passeports formation / compétences, questionnaires, cas pratiques, mises en situation réelles, simulations, synthèse des observations, réunions d'échanges...</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Le tuteur en entreprise peut avoir contact avec tout interlocuteur de l'entreprise (managers, service RH et/ou organisme de formation et/ou formateur(s) interne(s) le cas échéant, services supports, ...)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les consignes QHSE sont anticipées et respectées lors de l'organisation et du déploiement du tutorat en entreprise.</p>

		<p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Les savoirs, savoir-faire et savoir-être du tuteuré sont évalués tout au long du parcours de formation/d'apprentissage.</p> <p>Des actions correctives ciblées sont proposées et / ou mises en œuvre.</p> <p>Un dossier de suivi et d'évaluation des résultats du tutorat est renseigné en lien avec les parties prenantes.</p>
--	--	---